



## PROGRAMME DE FORMATION

# Se perfectionner à la passation des marchés publics

(référence B09)

### Objectifs

---

- Déterminer l'ensemble des obligations s'imposant à un acheteur soumis au code de la commande publique, tout au long de la mise en oeuvre des procédures
- Maîtriser le déroulement des procédures, de la définition des besoins à l'achèvement des procédures
- Eviter les risques de recours

### Public

---

Responsable d'opérations, assistant(e) opérationnel(le), responsable service marchés (niveau confirmé)

### Prérequis

---

Avoir suivi le stage « S'initier à la passation des marchés publics » ou avoir des connaissances équivalentes et pratiquer les procédures de passation des marchés depuis un an au moins

### Méthodes et support

---

Les différents thèmes seront abordés au travers d'exposés, d'exemples concrets et de cas pratiques - questionnements et échanges avec les participants. Un support de cours sera remis à chaque participant

### Durée

---

3,00 jour(s)  
21:00 heures

### Informations complémentaires

---

#### Intervenant

Formation animée par un consultant Commande publique et privée - SCET

#### Parcours formation

- Gestionnaire marchés
- Assistant(e) opérationnel(le)
- Responsable d'opérations confirmé

#### A noter

Ce stage vise les marchés de travaux, services et fournitures il ne traite pas des marchés de partenariat

#### Organisation

- Contact : edith.haddad@scet.fr - tél : 01 53 44 06 14
- Formation en présentiel dans une salle équipée (vidéo, paper-board) chez le client où via un prestataire ERP (Etablissement Recevant du Public).
- Horaires de la formation (à titre indicatif) : 9h/12h30 - 14h/17h30

[www.scet-formation.fr](http://www.scet-formation.fr)

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12  
SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188  
SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat





### **Suivi et évaluation**

- Suivi de l'action (questionnaire préalable, feuille de présence, ...)
- Evaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) : via un questionnaire en ligne via Formaeva

**Accessibilité aux personnes handicapées** : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles.

Pour tout renseignement complémentaire : [formation@scet.fr](mailto:formation@scet.fr)



## Contenu

---

### **Cadre juridique et organisation générale des procédures des marchés publics**

- Pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices
- Contrats soumis ou exclus
- Distinction marchés et accords-cadres
- Principes de la commande publique
- Organes décisionnels : pouvoirs et organisation (le pouvoir adjudicateur, la CAO, le jury...)

### **Organisation générale des procédures**

- Seuils, définition, choix des procédures
- Préalables à l'engagement des procédures : définition des besoins, durée du marché, allotissement, marché à tranches optionnelles, modalités d'appréciation de la valeur des marchés

### **Documents servant de base à la mise en concurrence**

- Organisation de la publicité
- Forme et contenu des marchés, préparation des dossiers, dématérialisation

### **Sélection des candidatures et des offres**

- Présentation et examen des candidatures : groupement d'entreprises, sous-traitance
- Capacité juridique, technique et financière des candidats
- Pour les Epl, cas de l'actionnaire candidat (loi du 2 janvier 02)
- Présentation et examen des offres

### **Formalités de fin de procédures**

- Vérification de la situation administrative des candidats
- Formalités de fin de procédure des marchés : information des candidats évincés, avis d'attribution
- Contrôle de légalité
- Recours pouvant être engagés à l'encontre d'une procédure
- Obligations de recensement, de traçabilité et de conservation

### **Procédures de passation**

- Procédure adaptée
- Procédure formalisée
- Cas des marchés de maître d'oeuvre : le concours